

Commande d'urgence

Pilotage des installations de production d'énergie ≥ 30 kVA

V1.0 / 06.10.2026

Le présent document sert de guide pour la mise en œuvre de la commande d'urgence dans la zone d'approvisionnement d'Energie Service Biel/Bienne. Il porte principalement sur la mise en œuvre technique du pilotage des installations de production d'énergie (IPE) d'une puissance ≥ 30 kVA.

Pour le pilotage des IPE, un câble de commande (par ex. TT, Td, G51, U72 ou CAT7) doit être installé entre l'installation et les bornes sectionnables. Entre ces bornes et l'emplacement du compteur, des fils de commande d'une section de 1,5 mm² doivent être posés et clairement identifiés conformément aux désignations de la matrice de raccordement.

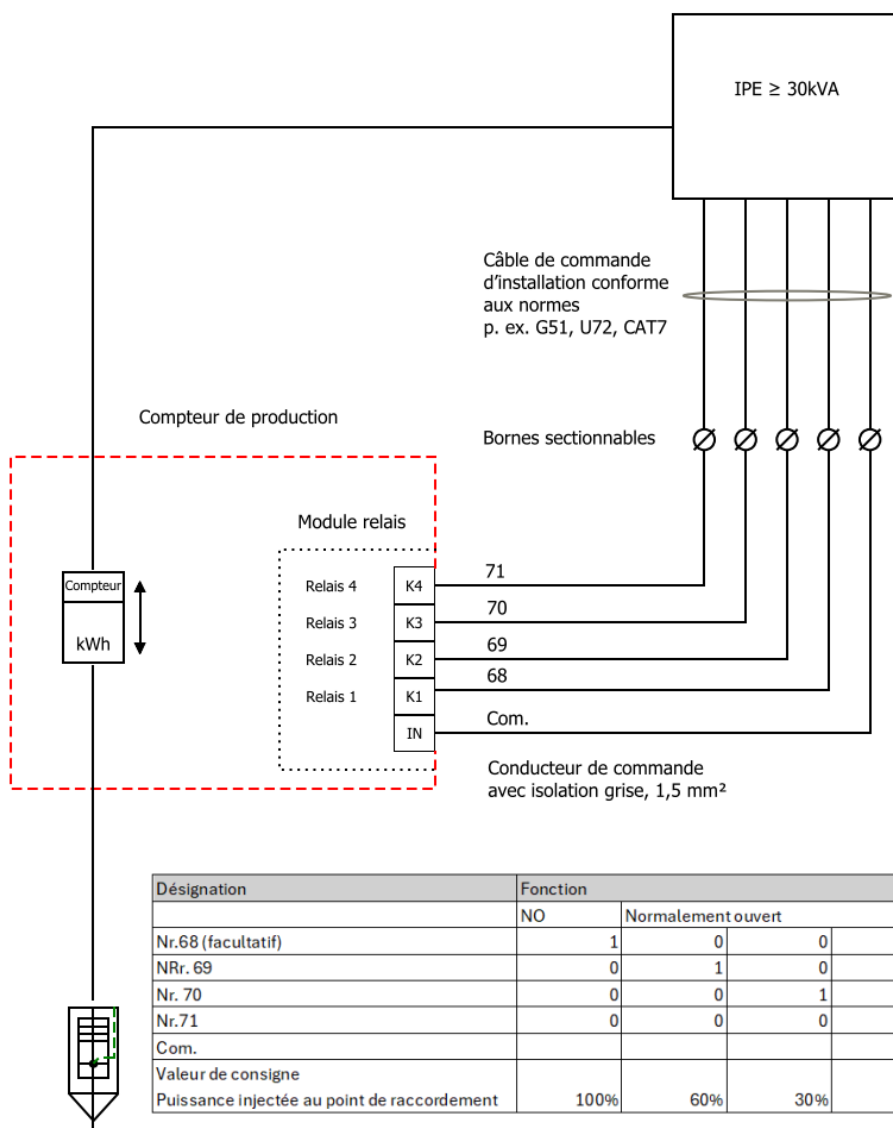
Le module relais comprend quatre contacts de commande ainsi qu'un contact commun (Com). Une seule consigne de limitation de la puissance d'injection maximale est envoyée. Cette consigne s'applique à l'ensemble des IPE pilotables situées en aval du point de raccordement au réseau. La transmission de cette consigne aux installations concernées ainsi que la mise en œuvre concrète des commandes sur les installations relèvent de la responsabilité du client.

Matrice de raccordement

Désignation	Fonction: Normally Open (NO)			
No. 68 *	1	0	0	0
No. 69	0	1	0	0
No. 70	0	0	1	0
No. 71	0	0	0	1
Com				
Valeur de consigne puissance injectée au point de raccordement	100%	60%	30%	0%

*Facultatif

Commande d'urgence pour les IPE ≥ 30 kVA



Commande d'urgence pour les IPE ≥ 30 kVA

08.07.2026

v1.0